



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra **mardi le 2 octobre 2018, à 19 h 30**, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bromont, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes:

1. Demande de dérogation mineure afin de permettre l'aménagement de cases de stationnement à plus de 45 m des logements qu'elles desservent dans un projet résidentiel intégré (projet Arborescence), malgré l'article 260 du règlement de zonage 1037-2017, sur les lots 5 598 879, 5 790 475, 5 790 476 et 5 790 478, chemin des Diligences, zone P4M-05, district Lac-Bromont (dossier 2018-30245);
2. Demande de dérogation mineure afin de permettre l'aménagement d'allées d'accès d'une longueur supérieure à 100 m, malgré l'article 128 du règlement de zonage 1037-2017, sur les lots 5 598 879 et 5 790 475, chemin des Diligences, zone P4M-05, district Lac-Bromont (dossier 2018-30244);
3. Demande de dérogation mineure afin de permettre des remblais et l'aménagement de murs de soutènement d'une hauteur supérieure à 1,5 m et d'une hauteur supérieure à 2 m à moins de 5 m d'un bâtiment, malgré l'article 178 du règlement de zonage 1037-2017, sur les lots 5 598 879 et 5 790 475 et 5 790 476, chemin des Diligences, zone P4M-05, district Lac-Bromont (dossier 2018-30246);
4. Demande de dérogation mineure afin de régulariser la non-conformité d'une remise implantée en cour avant, malgré l'interdiction prévue à l'article 106, alinéa 5 du règlement de zonage 1037-2017, au 105, rue du Bourgmestre, lot 2 591 097, zone PAP-19, district Shefford (dossier 2018-30265);
5. Demande de dérogation mineure afin de permettre l'utilisation de la maçonnerie légère (pierre collée ou vissée) comme revêtement extérieur sur une partie de la façade principale et sur la cheminée d'une résidence existante, malgré l'interdiction prévue à l'article 69, alinéa 1, paragraphe 10 du règlement de zonage 1037-2017, au 290 chemin Lapointe, lot 5 818 630, zone P3P-05, district Mont-Soleil (dossier 2018-30268);
6. Demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation de trois enseignes murales principales sur la façade principale avant d'un bâtiment au lieu d'une seule enseigne par façade principale, tel que stipulé au tableau de l'article 239 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 8-102, boulevard de Bromont, lot 2 593 537, zone PDA3-02, district Mont-Brome (dossier 2018-30271);

7. Demande de dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal à une distance de 1,4 m de la ligne latérale droite du terrain au lieu de 3 m, tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 10, rue de Québec, lot 2 591 775, zone P4P-33, district Mont-Soleil (dossier 2018-30273);
8. Demande de dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement d'une résidence (garage attaché) portant la superficie du bâtiment à environ 330 m² au lieu de 250 m² maximum, tel que prévu à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage numéro 1037-2017, et à permettre l'aménagement d'une porte de garage ayant une largeur de 5 m au lieu de 4 m maximums, tel que stipulé à l'article 81 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 100 rue Champlain, lot 2 930 987, zone P4M-02 , district Shefford (dossier 2018-30279);
9. Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d'un garage attaché ayant une porte de garage d'une largeur de 4,88 m au lieu de 4 m maximum, tel que stipulé à l'article 81, paragraphe 1, du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 60, chemin des Carrières, lot 2 930 335, zone P3M-04, district Lac-Bromont (dossier 2018-30281).

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de ces demandes de dérogations mineures lors de la tenue de cette assemblée.

Bromont, ce 12^e jour de septembre 2018

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques